

ÉLARGISSEMENT DE L'UE : IMPACT ÉCONOMIQUE SUR LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

par Christophe Peyron

L'Union Européenne, première entité commerciale au monde et deuxième partenaire commercial du Canada, émane d'un double processus d'unification et d'élargissement (annexe 1). Cette dynamique interne à l'Europe n'est pas sans avoir des conséquences pour ses partenaires économiques extérieurs, comme en témoigne l'affaiblissement des relations économiques entre le Canada et le Royaume-Uni à partir de 1973. Au cours de la dernière décennie, la chute du rideau de fer a offert un nouvel horizon à l'Union européenne. Après s'être orientée vers le nord de l'Europe et le bassin méditerranéen, le processus d'élargissement s'attache à combler un vide historique de près de 50 ans avec les pays d'Europe centrale et orientale.

La décision d'engager le dialogue sur l'élargissement de l'Union avec les pays d'Europe centrale et orientale émane du Conseil européen de Copenhague (juin 1993). Sur la base de « Agenda 2000 », le processus d'adhésion a débuté en 1998 avec la première vague des pays candidats : le groupe de Luxembourg (Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Chypre). Les négociations d'adhésion portent sur la capacité des candidats à appliquer l'acquis communautaire à la date de leur adhésion, en particulier les mesures nécessaires à l'extension du marché unique, qui devront être mises en œuvre immédiatement. L'application pour un nombre limité de secteurs de mesures transitoires doit faciliter le processus d'intégration. Concernant le groupe d'Helsinki (Roumanie, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie et Malte), les négociations ont démarré en l'an 2000. Selon le principe de différenciation, ces candidats à l'adhésion pourront rattraper ceux du groupe de Luxembourg qui ont entamé les négociations en 1998. L'UE considère que, si le rythme actuel des négociations et des réformes est maintenu, tous les candidats (exception faite de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Turquie) devraient être prêts pour l'adhésion à la fin de l'année 2002.

Le Canada a toujours soutenu les efforts en vue d'une plus grande coopération en Europe, notamment pour des raisons de sécurité, mais d'un autre côté, cette nouvelle extension, chance réelle pour l'Union d'accroître l'activité économique et de donner un nouvel élan à la construction européenne, comporte pour le Canada des risques réels de détournement des flux commerciaux et d'investissement. Confronté au double risque, plusieurs fois concrétisé (annexe 2), de perdre des parts de marché, dans les économies nouvellement intégrées et sur les marchés traditionnels de l'Union, le Canada porte une attention renouvelée à tout nouveau processus d'élargissement de l'UE. Concrètement, l'adoption par les nouveaux membres de l'acquis communautaire peuvent porter préjudice aux relations économiques Canada – UE ; notamment, l'élimination des droits de douane internes, l'établissement d'un tarif extérieur commun ou encore l'application du principe de préférence communautaire.

Éléments de divergence

L'élargissement de l'Union européenne implique une réorientation de flux économiques à laquelle l'économie canadienne sera sensible. Une évaluation des risques liés à l'élargissement, le vaste espace européen, en cours d'intégration, doit être envisagé sous deux angles : quel est son potentiel de croissance ? Quelles relations entretient-il avec le Canada ? (Annexe 3)

- 1) le potentiel de croissance de la région apparaît très élevé ; la stratégie de pré-adhésion a contribué à instaurer une dynamique de croissance économique que l'intégration complète dans l'Union européenne devrait renforcer**
- 2) les relations économiques Canada – Pays candidats : sur la période 1996 à 2001 le commerce extérieur entre les deux partenaires connaît une progression de 25%.**

**Échanges commerciaux entre le Canada et les pays candidats de 1996 à 2001
en millions de dollars canadiens**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Croissance annuelle moyenne
Exportations	726.449	789.368	773.232	629.891	659.993	505.658	
Importations	598.630	716.933	876.075	861.592	1.094.355	1.149.868	
Commerce extérieur	1.325.079	1.506.301	1.649.307	1.491.483	1.754.348	1.655.526	
Solde	127.819	72.435	- 102.843	- 231.701	- 434.362	- 644.210	

source : Statistique Canada

Toutefois, la croissance enregistrée résulte essentiellement du dynamisme des exportations en provenance d'Europe centrale et orientale, les exportations canadiennes connaissant un déclin continu au cours de la période considérée. En résulte un déficit commercial croissant, alors qu'en 1996 le solde était positif de quelque 127 millions de dollars, en 2000 il était négatif de 644 millions de dollars.

Implications négatives

Les pays d'Europe centrale et orientale, Chypre, Malte et la Turquie constituent, à n'en pas douter, un marché particulièrement hétérogène mais globalement émergent. Leur intégration à l'Union européenne, une fois le premier choc passé, devrait renforcer l'économie européenne en permettant une internalisation plus poussée et des gains de compétitivité non négligeables. D'un point de vue canadien, plus que des partenaires traditionnels, les pays candidats représentent des marchés prometteurs à moyen-long terme dont l'adhésion à l'Union risque de réduire l'accessibilité.

Trois risques majeurs émergent dès lors de l'élargissement :

1. un renforcement du commerce intra-régional dans l'Union européenne synonyme de baisse du commerce entre l'Union et les pays tiers, dont le Canada.
2. une hausse de la compétitivité des entreprises européennes synonyme d'une plus forte concurrence avec le Canada sur les marchés tiers.
3. un moindre accès du Canada à des économies jugées émergentes sur le plan du commerce et de l'investissement.

À cela s'ajoutent deux autres difficultés liées à la multiplication des membres de l'Union :

1. un accroissement des sources potentielles de conflits commerciaux entre le Canada et l'Union élargie, par le simple fait que l'élargissement s'accompagne d'une extension de l'éventail des intérêts nationaux défendus par l'Union européenne (notamment : agriculture) ;
2. un renforcement du poids relatif de l'Union sur les plans économique et politique par rapport à celui du Canada qui devrait se traduire par un gain de pouvoir au sein des organismes internationaux dont le Canada est membre, comme l'OCDE et l'OMC.

Éléments de convergence à long terme

L'essor économique qui doit résulter de l'élargissement devrait, à plus long terme, profiter au Canada.

- L'Union européenne offre déjà à l'économie canadienne un accès à un marché extérieur de près de 380 millions de consommateurs. L'intégration des nouveaux membres devrait accroître le tissu économique de l'Union de près de 150 millions nouveaux consommateurs. Il s'agit là d'un marché en pleine expansion dont l'accès doit être préservé en considération des points suivants :
 - i) Au terme des mesures transitoires accordées aux nouveaux membres pour protéger leurs marchés de la concurrence internationale, l'élargissement devrait améliorer l'accès à long terme des entreprises canadiennes à certaines gammes de produits. Les taux des tarifs consolidés pratiqués par l'Union dans le cadre du tarif extérieur commun sont en règle générale inférieurs à ceux pratiqués par les nouveaux membres.
 - ii) L'adoption de l'acquis communautaire en matière économique s'accompagne d'une amélioration de l'environnement commercial des nouveaux adhérents. Le cadre juridique qui émerge des réformes en cours vise une plus grande transparence économique et une stabilité renforcée, et ce, afin de favoriser le développement économique des régions considérées.
 - iii) La nécessaire mise en conformité des économies candidates avec les critères de l'Union, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou autre, concourt à la création de marchés porteurs, tel que celui des technologies de l'environnement, sur lesquels le Canada pourrait accroître sa présence.